



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5560<sup>e</sup>** séance

Mardi 31 octobre 2006, à 11 h 35

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Oshima . . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Li Kexin
	Congo . . . . .	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark . . . . .	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique. . . . .	M. Brencick
	Fédération de Russie . . . . .	M. Leplinskiy
	France . . . . .	M. Lacroix
	Ghana . . . . .	M. Christian
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Pérou . . . . .	M. Chávez
	Qatar . . . . .	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie. . . . .	M <sup>me</sup> Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M <sup>me</sup> Pierce
	Slovaquie . . . . .	M. Mlynár

### Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental  
(S/2006/817)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 h 35.*

## **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **La situation concernant le Sahara occidental**

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2006/817)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/817, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/850, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1720 (2006).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Brencick** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont voté pour cette résolution, mais étant entendu que toutes les parties vont mettre à

profit les six prochains mois pour négocier avec dynamisme une solution mutuellement acceptable pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité économique dans la région, conformément au principe de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Les États-Unis demeurent préoccupés par le fait que le conflit au Sahara occidental a empêché l'intégration et le développement de la région ces 30 dernières années. Un règlement durable du conflit se fait attendre depuis longtemps. Si elle n'est pas réglée, cette crise humanitaire laisse les Sahraouis avec un avenir sombre et incertain. Si la situation se détériore davantage, cela risque d'aggraver leurs difficultés et menacer aussi les progrès politiques et économiques en Algérie et au Maroc.

Bien que nous ne puissions pas imposer une solution, nous pouvons appeler toutes les parties à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et à discuter entre elles dans un esprit de compromis et avec flexibilité. Nous exhortons en particulier le Maroc à agir rapidement pour remplir les nombreuses promesses qu'il a faites de présenter une proposition d'autonomie globale et crédible pour le Sahara occidental. Nous exhortons également le Maroc à débattre sérieusement avec tous les Sahraouis, y compris le POLISARIO. Ces débats, sans ordre du jour prédéterminé, pourraient former la base d'un nouveau processus de négociations sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Nos espoirs se fondent sur la conviction que toutes les parties feront preuve de la volonté politique et de la bonne volonté nécessaires pour améliorer leur avenir commun et régler ce différend. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) n'est pas une solution de rechange viable à une solution permanente, et nous appelons par conséquent le Maroc, l'Algérie et le POLISARIO à dépasser la rhétorique et à se consacrer au travail sérieux nécessaire pour régler ce conflit. Concrètement, nous appelons également le Secrétaire général à examiner les mécanismes et le calendrier pour le démantèlement de la MINURSO, si la MINURSO continuait à se révéler inefficace pour ce qui est de remplir son mandat ou si les parties concernées se révélaient incapables de réaliser des progrès importants vers une solution politique.

**M. Lacroix** (France) : La France a voté en faveur du renouvellement pour six mois supplémentaires du mandat de la Mission des Nations Unies pour

l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dont le Secrétaire général de l'ONU a souligné le rôle indispensable de la présence pour le maintien du cessez-le-feu au Sahara occidental.

La France réitère son souhait que les prochains mois seront mis à profit pour sortir de l'impasse, dont personne ne peut se satisfaire, et pour parvenir à une solution politique mutuellement acceptable dans le cadre des Nations Unies.

La France a pris note avec intérêt de l'intention du Royaume du Maroc, relevée par le rapport du Secrétaire général, de présenter dans les prochains mois des propositions. Il s'agit d'un développement encourageant qui permettra, nous l'espérons, d'aller de l'avant.

La France veut enfin renouveler son soutien à l'action du Secrétaire général, ainsi qu'à celle de son Envoyé personnel.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution adoptée par le Conseil pour renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une nouvelle période de six mois. Comme la résolution consistait en une prorogation technique du mandat, j'aimerais mettre en relief les aspects de la situation que le Royaume-Uni considère importants.

Premièrement, le Royaume-Uni remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son Envoyé personnel, M. van Walsum, des efforts déployés pour trouver un moyen de progresser en vue du règlement de ce différend.

Le Royaume-Uni a noté dans le rapport du Secrétaire général des allusions à la situation en matière des droits de l'homme. Le Royaume-Uni considère qu'il faut que nous continuions de suivre de près la protection des droits de l'homme dans la région, tout en œuvrant à sortir de l'impasse actuelle.

La MINURSO a continué de jouer un rôle stabilisateur dans la région. Cependant, aucun mandat de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ne doit être considéré comme ayant une durée illimitée. Après le renouvellement du mandat de la MINURSO en avril de cette année, nous avons espéré que des mesures seraient prises sur cette question et que nous n'aurions pas besoin de procéder à une prorogation purement technique à la présente séance.

Je réaffirme que le Royaume-Uni souhaite voir se réaliser des progrès dans les six prochains mois pour sortir de l'impasse.

Je souligne à nouveau la position du Royaume-Uni selon laquelle toute solution à cette question doit être mutuellement acceptable et permettre l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux critères de l'Organisation des Nations Unies établis dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 45.*